

PHILIPPINES.

Les "disparus" ne sombreront pas dans l'oubli

Index AI : AI 35/10/96

Embargo : samedi 2 novembre 1996 à 00 H 01 GMT

À l'occasion du Jour des morts, alors que les Philippines se rendent au cimetière pour honorer la mémoire de leurs proches, Amnesty International lance un nouveau rapport important sur la "disparition" inexplicée de plus de 1 600 personnes sous les gouvernements des présidents Ferdinand Marcos, Corazon Aquino et Fidel Ramos.

« Le pays voit s'ouvrir devant lui un avenir plus souriant, mais il serait regrettable qu'il ferme les yeux sur le sort réservé à ceux qui ont "disparu" entre les mains de l'État et qui gisent probablement dans des tombes gardées secrètes, déclare Amnesty International. Des années après leur "disparition", justice n'a toujours pas été rendue aux victimes, et leurs familles sont, aujourd'hui encore, plongées dans les affres de l'incertitude. »

« Les "disparus" ne devraient pas être relégués dans le passé. La nouvelle stabilité socio-économique que connaissent aujourd'hui les Philippines offre une occasion historique de réparer les injustices passées, de révéler toute la vérité et d'ouvrir la voie à une véritable réconciliation nationale », poursuit l'Organisation.

Bien que le nombre des "disparitions" ait sensiblement diminué depuis l'élection du président Fidel Ramos en 1992, la très grande majorité des cas de "disparitions" signalés par le passé n'ont pas été élucidés. Rares sont les responsables présumés parmi les membres des forces de sécurité à avoir été traduits en justice.

Le fait de ne pas s'attaquer aux violations passées contribue, selon Amnesty International, à entretenir le sentiment d'impunité au sein des forces de sécurité : « Ce phénomène explique pourquoi des personnes "disparaissent" encore aujourd'hui aux Philippines, malgré l'atténuation du conflit armé et la diminution du nombre de violations des droits de l'homme. En particulier, l'impunité crée des conditions propices pour que des policiers continuent d'agir en dehors du cadre de la loi et se livrent à des enlèvements et à des « sauvetages » (terme utilisé aux Philippines pour désigner les exécutions extrajudiciaires) contre des suspects de droit commun. »

Dans son nouveau rapport publié à l'occasion du Jour des morts, le 2 novembre, Amnesty International examine l'ensemble des lois et des institutions existant aux Philippines pour enquêter sur les "disparitions" passées, révéler la vérité au grand jour, poursuivre les auteurs présumés et accorder réparation aux victimes et à leur famille.

« Le gouvernement philippin pense que la réforme du système de justice pénale est l'une des mesures prioritaires à mettre en œuvre pour garantir à long terme la stabilité socio-économique du pays. Rendre justice aux victimes de "disparitions" devrait être au cœur de toute campagne visant à lutter contre le crime et l'impunité et faire régner l'État de droit », conclut Amnesty International.

Bref rappel historique

Au début des années 70, les "disparitions" survenaient principalement dans le contexte du conflit armé interne, de la loi martiale et des campagnes anti-insurrectionnelles dirigées contre le Communist Party of the Philippines (CPP, Parti communiste des Philippines) et sa branche armée, la New People's Army (NPA, Nouvelle armée du peuple).

Après la chute du président Marcos en 1986, le gouvernement présidé par Corazon Aquino a mis en

place tout un arsenal de garanties juridiques et institutionnelles destinées à protéger les droits de l'homme. Ces mesures se sont révélées inefficaces pour contrer les effets des campagnes anti-insurrectionnelles qui, en prenant pour cibles les détracteurs du gouvernement, considérés comme des sympathisants du CPP/NPA, ont permis à la pratique des "disparitions" de perdurer. Des éléments de preuve irréfutables ont mis en évidence la complicité des représentants de l'État et des forces soutenues par le gouvernement dans ces "disparitions". Et pourtant, les responsables présumés n'ont eu que très exceptionnellement à répondre de leurs actes devant la justice.

La plupart des victimes de "disparitions" appartenaient à des organisations étudiantes, syndicales, religieuses, politiques ou de défense des droits de l'homme, qui selon les autorités servaient de couvertures au CPP/NPA. Les autres étaient de simples citoyens, jeunes ou vieux, appartenant à toutes les classes sociales, qui s'étaient montrés critiques, de manière parfaitement pacifique, à l'égard de la politique gouvernementale ou militaire.

À mesure que l'ampleur et l'intensité des combats sont allées en diminuant au cours des dernières années, le nombre des "disparitions" a lui aussi baissé. Plus de 46 "disparitions" ont été recensées depuis l'entrée en fonctions du président Ramos en 1992, contre plus de 850 sous la présidence de Corazon Aquino (1986-1992) et plus de 759 sous la présidence de Marcos (1965-1986).

Cependant, dans la très grande majorité des cas, on ignore tout du sort des victimes ; les responsables présumés n'ont pas été déférés à la justice et les familles n'ont pas été indemnisées. Cette inertie manifeste du pouvoir judiciaire a permis que s'instaure progressivement un climat d'impunité et l'opinion n'a aujourd'hui plus aucune confiance dans la capacité des institutions à rendre la justice et à faire respecter l'État de droit. 1

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au document publié sous la référence AID/35/08/96 et intitulé Philippines: Not Forgotten: the fate of the "Disappeared" [Philippines. Les "disparus" ne sombreront pas dans l'oubli].

Vous pouvez adresser vos questions au Secrétariat international, à Londres :

Tél : 44 171 413 5774

Fax : 44 171 956 1157

Des exemplaires du rapport anglais peuvent être obtenus auprès de la section d'Amnesty International, à Manille.

Tél : 411 5450